



Êtes-vous notre prochain.ne coordonnateur.trice au programme estival?

Le mandat proposé

Le titulaire effectue, en fonction d'objectifs précis, l'ensemble des tâches ayant trait à l'organisation et à la coordination des activités du programme estival élaborées par la Division responsable du programme. De plus, le coordonnateur. trice au programme estival ;

- Participe à la planification de l'ensemble des activités du programme estival et prépare l'échéancier de travail;
- Organise et coordonne les activités du programme estival;
- Activités avec le gestionnaire à l'évaluation des objectifs touchant les activités du programme et fais des recommandations d'améliorations;
- Participe à l'élaboration des outils de promotions du programme estival;
- Rédige différents documents et rapports nécessaires à ses tâches;
- Sélectionne les candidats potentiels, participe au processus de sélection et recommande les embauches;
- Coordonne une équipe de travail pour organiser et réaliser les activités du programme estival;
- S'assure du déroulement sécuritaire des activités et du respect des échéanciers prévus et planifie les réunions de coordination;
- Vérifie et codifie les feuilles de temps conformément aux normes et aux conventions collectives, corrige s'il y a lieu ou avise son supérieur de tout changement à apporter;
- S'assure de l'utilisation économique et efficace des moyens et ressources mis à sa disposition et du respect du budget prévu;
- Participe à l'évaluation de tout le personnel du programme et complète les documents prévus à cette fin;
- Travaille avec divers équipements de bureau et progiciels informatiques;
- Rédige le rapport final du programme.

Au-delà de la qualité de son cadre de vie, travailler pour la Ville de Châteauguay, c'est faire partie d'une équipe unie derrière un objectif commun: offrir aux citoyens des services de qualité, accessibles pour tous.

Au quotidien, c'est quelque 400 employés et jusqu'à 700 en haute saison, qui œuvrent dans des domaines variés tels que les travaux publics, l'aménagement du territoire, la sécurité publique, l'administration ou encore les loisirs et la culture.

Vous rêvez d'une nouvelle opportunité professionnelle? Joignez-vous à notre équipe aujourd'hui pour...

Participer à demain!

Ville de Châteauguay

5, boulevard D'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

450 698-3000
ville.chateauguay.qc.ca



Participe
à demain

Pourquoi nous choisir comme employeur?

En plus d'avoir accès à une rémunération concurrentielle établie en fonction de votre expérience et de vos compétences (Échelle salariale entre 64 304,50 et 75 644,40\$) ainsi qu'à une gamme d'avantages sociaux, la Ville de Châteauguay vous propose entre autres :

- de travailler auprès d'une municipalité à taille humaine où vous aurez un impact concret sur la communauté;
- de l'autonomie professionnelle afin de mettre en application votre expertise et votre savoir-faire;
- du développement professionnel et une multitude de projets stimulants;
- un horaire de travail de 4,5 jours/semaine (congé le vendredi PM);

Exigences et qualifications :

- DEC en technique d'intervention en loisirs jumelé à 2 années d'expériences pertinentes ou toute autre combinaison de formation et d'expérience directement reliées au poste ;
- Posséder un permis de conduire valide ;
- Capacité à organiser ;
- Habileté à établir des relations interpersonnelles ;
- Exerce un leadership inspirant auprès de son équipe par le maintien d'un climat de collaboration harmonieuse et d'une communication efficace et respectueuse avec tous les employés ;
- Bonne connaissance des progiciels en vigueur ;
- Excellente connaissance du français parlé et écrit.

Ce poste demande d'être disponible occasionnellement de soir et fin de semaine.

Participez à *demain* !

Faites-nous parvenir votre curriculum vitae avant le **26 janvier 2025**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature sur le site Web de la Ville de Châteauguay:

<https://ville.chateauguay.qc.ca/carriere/faire-carriere-ville/postuler>

La Ville de Châteauguay souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi – au sens de l'article 86 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec – pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.

